



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 JUIN 2022

RESSOURCES  
FINANCES

### Budget annexe Atelier à spectacle (ATSP) : budget supplémentaire 2022

N°2022-162  
Rapporteur : Patrick RIEHL

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de présents	59
Nombre de pouvoirs	14
Votants	73
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick RIEHL	

L'an 2022, le 27 juin, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 juin 2022, s'est réuni à Saint-Rémy-sur-Avre sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

#### Étaient Présents :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Alette LEBIHAN (ANET) ; M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLA.GES) ; M. Eric LEGENDRE (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAU (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPOND (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULÉ) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Aline CARRE (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGES Intérieur

028-200040277-20220627-2022-162-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022  
Affichage : 07/07/2022

(SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS).

**Absent(s)/Excusé(s) :**

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMEN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMACHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Sylvie DAGUET (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

**Pouvoir(s) :**

Mme Caroline VABRE (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) donne pouvoir à M. Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) donne pouvoir à M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Louis JUSTEAU (NONANCOURT) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE) donne pouvoir à Mme Christine RENAUD-MARECHAL (ECLUZELLES).

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Il a été exposé que,**

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote de ce budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés au compte administratif pour 2021.

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Atelier à spectacle s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **111 100,04 €** en section de fonctionnement,
  - **239 294,93 €** en section d'investissement,
- soit un total de **350 394,97 €**.

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>Budget supplémentaire</b>
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	30 000,00
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	81 100,04
<b>Total Recettes</b>	<b>111 100,04</b>

##### **DEPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Budget supplémentaire</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	56 155,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	9 800,00
66 CHARGES FINANCIERES	10,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	19 907,00
022 DEPENSES IMPREVUES	19 118,04
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 110,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>111 100,04</b>

Les **dotations et participations** comprennent une subvention de la DRAC pour le projet de *festival de territoire*, qui aura lieu en 2023 mais nécessite un travail préparatoire de préfiguration durant l'année 2022.

Le **résultat reporté de fonctionnement**, net de l'affectation au 1068 et des restes à réaliser, s'élève à 81 100,04 euros.

111 100,04 euros de dépenses supplémentaires ont été inscrites au budget supplémentaire 2022 dont 19 907 euros inscrits au **chapitre 68** pour tenir compte de l'obligation de provisionner liée aux comptes épargnes temps (CET) et 19 118,04 euros de **dépenses imprévues** inscrites pour réaliser l'équilibre comptable.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-162-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Les **charges à caractère général** comprennent notamment des besoins d'ingénierie et d'accompagnement pour la mise en œuvre du festival de territoire et diverses actions en lien avec le projet (30 000 euros), l'ajustement des crédits d'électricité pour tenir compte de l'évolution des prix (11 950 euros) et le versement à des organismes de formation (6 460 euros).

Les **dépenses de personnel** comprennent pour 8 000 euros le recrutement d'un demi-ETP pour le projet *festival de territoire* ainsi que l'augmentation de l'enveloppe *vacataires* (1 800 euros).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### RECETTES

41 Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	125 417,93	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	67 000,00	44 800,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-4 033,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 110,00	0,00
<b>Total Recettes</b>	<b>194 494,93</b>	<b>44 800,00</b>
<b>Cumul des recettes</b>	<b>239 294,93</b>	

### DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 843,00	7 044,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	61 234,00	146 301,64
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	16 872,29	0,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>85 949,29</b>	<b>153 345,64</b>
<b>Cumul des dépenses</b>	<b>239 294,93</b>	

La section d'investissement comprend à la fois les crédits inscrits/annulés dans le cadre de l'étape *budget supplémentaire* ainsi que la reprise des restes à réaliser lors de l'étape budgétaire.

125 417,93 euros ont été inscrits au compte 1068 pour l'affectation **du résultat au besoin de financement** de la section d'investissement. 67 000 euros de **subventions** de la DRAC ont également été inscrits pour financer l'acquisition et le renouvellement de divers matériels.

Les **immobilisations corporelles** d'un montant supplémentaire de 61 234 euros comprennent notamment la reprise des baies informatiques et réseaux pour un montant de 38 000 euros, l'acquisition de projecteurs LED pour un montant de 12 000 euros ainsi que l'acquisition d'un rétroprojecteur pour un montant de 20 000 euros, liées à un co-financement DRAC.

*Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-322 du 13 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022 du budget annexe Atelier à spectacle de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux;*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-162-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n° 2022-076 du 23 mai 2022 approuvant le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Atelier à spectacle de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;


**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2022 portant affectation des résultats 2021 du budget annexe Atelier à spectacle ;

**Considérant** que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le budget supplémentaire 2022 relatif au budget annexe Atelier à spectacle arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **350 394,97 €**.

Délibéré en séance les jour, moi et an susdits

<p>Acte publié le : 06/07/2022 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.</p>	<p><b>POUR EXTRAIT CONFORME</b> <b>Dreux, le 06/07/2022</b></p>  <p><b>Le Président</b> <b>Gérard SOURISSEAU</b></p>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-162-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022